Certificat d'études primaires.

Numéro d'inventaire : 1999.00571
Auteur(s) : Jeanne Tucat
Type de document : diplôme
Imprimeur : Garet et Empérauger (J.)
Date de création : 1907
Description : Feuille simple.
Mesures : hauteur : 395 mm ; largeur : 307 mm
Notes : Signature : Inspecteur d'Académie du Département des Basses-Pyrénées.
Mots-clés : Certificat d'Études Primaires
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Cours moyen-Certificat d'études primaires
Nom du département : Pyrénées-Atlantiques
Autres descriptions : Langue : Français

ACADÉMIE DE BORDEAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTRUCTION PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du Département des Basses-Pyrénées,

Vu l'article 6 de la loi du 28 Mars 1882 ;
Vu le décret du 27 Juillet 1882 ;
Vu l'arrêté du 18 Janvier 1887 ;
Vu l'arrêté du 31 Juillet 1897 ;
Vu le procès-verbal de l'examen subi par Mlle Tucat, Jeanne dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés ;
Vu le certificat en date du 4 juillet 1907, par lequel la Commission cantonale d'Arzacq, siégeant pour la session de 1907, atteste que Mlle Tucat Jeanne, née le 15 mars 1895, à Bouillon, département des Basses Pyrénées, a été jugée digne d'obtenir le CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES,
Délivre à Mlle Tucat, Jeanne le présent CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES pour servir et valoir ce que de droit.

PAU, le 4 8bre 1907.

Signature du Titulaire :
Jne Tucat

POUR l'Inspecteur d'Académie ET PAR DÉLÉGATION :
L'Inspecteur Primaire, Président de la Commission,

Pau, Imp. Garet. - J. Empérauger, imp.